

27^{ème} CONGRES UD-CGT HAUTES ALPES

8-9 NOVEMBRE 2007 SAVINES le LAC

DOCUMENT D'ORIENTATION

A/ Quel syndicalisme CGT au plus près des salarié(e)s, des privé(e)s d'emploi et des retraité(e)s ?

I) Des syndiqué(e)s plus nombreux(euses) et organisé(e)s sur leur lieu de travail.

Le lieu de travail est un enjeu majeur pour la CGT et pour le patronat. C'est là où s'affrontent les intérêts du travail et ceux du capital.

C'est au sein du syndicat ou de la section syndicale que les syndiqué(e)s se rassemblent, échangent, débattent et décident.

C'est là où se joue l'unité, la capacité des salarié(e)s à lutter pour obtenir de nouvelles conquêtes sociales.

Dans les Hautes-Alpes c'est très souvent vers la CGT que les salarié(e)s se tournent lorsqu'ils(elles) sont confronté(e)s à un coup dur.

L'UD CGT s'est fixée comme objectif 2000 adhérent(e)s (1511 adhérent(e)s en 2006).

Le 27^{ème} congrès décide :

- 1) que chaque syndicat et UL s'engagent régulièrement à réaliser auprès des salarié(e)s de son secteur des campagnes de syndicalisation, pour les organiser sur leur lieu de travail*
- 2) de participer collectivement aux semaines de renforcement initiées par la confédération, que chaque syndicat et UL s'engage régulièrement à faire vivre ces campagnes de renforcement*
- 3) de cibler le secteur dans lequel cette campagne sera effectuée en fonction des informations recueillies notamment par le collectif vie syndicale,*
- 4) que chaque syndicat et UL organise régulièrement auprès de ses syndiqué(e)s des réunions d'informations syndicales,*
- 5) de réunir mensuellement les syndiqué(e)s isolé(e)s dans les UL ou à l'UD.*
- 6) de regrouper les syndiqué(e)s isolé(e)s en syndicats dès que possible.*

II) Mandatement, utilité du(de la) mandaté(e), quel retour du(de la) mandaté(e), cumul de mandat, délégation de pouvoir, quelle aide des syndiqué(e)s aux élu(e)s et mandaté(e)s?

La charte des délégués syndicaux élaborée par le collectif vie syndicale de l'UD CGT 05 est en place dans notre département. Le projet de charte élu(e)s et mandaté(e)s confédéral a été rejeté en l'état par la commission exécutive de l'UD CGT 05.

Le 27^{ème} congrès décide :

- 1) de continuer à faire vivre la charte des délégués syndicaux élaborée par le collectif vie syndicale de l'UD CGT 05 dans l'attente du compte rendu des travaux sur la charte confédérale,*
- 2) que chaque élu(e) ou mandaté(e) rende compte régulièrement aux syndiqué(e)s des activités réalisées dans son secteur,*
- 3) que le collectif vie syndicale réunisse bimestriellement les élu(e)s et mandaté(e)s du département.*

III) Vie syndicale et fonctionnement du syndicat.

La vie syndicale émane des forces et de la conviction des hommes et des femmes qui militent sur leur lieu de travail pour la défense des revendications des salarié(e)s.

Cette vie syndicale est d'autant plus importante si les militant(e)s sont nombreux(ses) aux cotés des salarié(e)s pour faire vivre leurs revendications mais également présent(e)s dans les structures syndicales interprofessionnelles telles que l'Union Départementale et les Unions Locales pour mettre en commun leur vécu, leurs expériences et définir ensemble les actions à mener pour aboutir sur l'ensemble des revendications communes aux salarié(e)s.

Ce fonctionnement syndical doit être le fait de plusieurs militant(e)s réuni(e)s autour d'un collectif d'animation pour impulser la vie syndicale.

La vie syndicale et le fonctionnement syndical doivent s'appuyer sans cesse sur la consultation des syndiqué(e)s.

Aujourd'hui le constat est que l'activité syndicale (vie syndicale et fonctionnement syndical) n'est concentrée que sur quelques militant(e)s et que des décisions sont bien souvent prises sans réel débat démocratique avec les syndiqué(e)s et surtout sans consultation.

Le 27ème congrès décide :

- 1) de faire vivre le collectif vie syndicale de l'UD (1 référent(e) par syndicat),*
- 2) de tout faire pour rendre le(la) syndiqué(e) "auteur acteur",*
- 3) d'organiser l'activité revendicative au plus près des salarié(e)s sur leur lieu de travail,*
- 4) d'aider les syndiqué(e)s à s'investir dans la vie syndicale des UL et de l'UD,*
- 5) que chaque syndicat rentre ses syndiqué(e)s dans le COGITIEL et en assure le suivi.*

IV) Formation des syndiqué(e)s.

L'Union Départementale CGT 05 propose à tous(tes) les syndiqué(e)s, par l'intermédiaire de leurs syndicats, un plan annuel de formation. Ce dernier a pour but, d'une part la formation généraliste (stage d'accueil, 1er niveau) et d'autre part la formation plus spécifique (stage DP/CE, élu et mandaté, communication, etc.....).

Ces actions de formation sont guidées par l'objectif principal suivant : « outiller » le (la) syndiqué(e) CGT.
« Outiller » pour initier à la CGT, pour être acteur (trice) tout de suite et pour le rester toute sa vie syndicale.

Le 27ème congrès décide :

- 1) de développer la formation syndicale à hauteur des enjeux de notre société,*
- 2) chaque syndicat de notre département doit s'impliquer dans la formation syndicale en proposant à ses syndiqué(e)s les actions de formation de l'UD 05,*
- 3) de renforcer notre équipe de formateurs(trices), en constituant un vivier de camarades ayant suivi une formation de formateurs,*
- 4) de mettre en place un(e) référent(e) de la formation syndicale dans chaque syndicat et UL.*

V) Continuité syndicale et retraité(e)s : quelle prise en compte par les syndicats, les UL et l'UD?

La CGT travaille la continuité syndicale en proposant que chaque nouveau(elle) salarié(e) retraité(e) reste adhérent(e) à la CGT.

Le 27^{ème} congrès décide:

- 1) que chaque retraité(e) syndiqué(e) continue de participer à la vie syndicale de son secteur syndical d'origine,*
- 2) que chaque syndicat ou section syndicale de retraité(e)s participe à la vie de l'USR (Union Syndicale des Retraités) au plan interprofessionnel,*
- 3) que l'activité de l'USR soit soutenue par les UL et l'UD,*
- 4) que chaque syndicat ou section syndicale se donne les moyens de proposer systématiquement le maintien de l'adhésion au (à la) salarié(e) qui envisage de partir à la retraite.*

VI) Les cotisations.

Indépendance, combativité, démocratie, communication, activité régulière, solidarité financière, tout cela exige des moyens :

- pour son propre lieu de travail ou de vie
- pour les organisations qui tissent les convergences professionnelles (fédérations)
- pour les "tous ensemble" interprofessionnels (unions locales, unions départementales, CGT nationale)

Le 27^{ème} congrès décide :

- 1) de tendre à rendre effective la cotisation à 1% du salaire ou revenu net pour les syndiqué(e)s,*
- 2) de mener des campagnes régulières auprès des syndiqué(e)s pour généraliser le prélèvement automatique des cotisations,*
- 3) de tendre à la revalorisation régulière des cotisations en fonction des augmentations de salaire collectives ou individuelles,*
- 4) de re-travailler à un réseau de collecteurs (trices) de cotisations parmi les syndiqué(e)s,*
- 5) d'effectuer régulièrement les versements de cotisations au COGETISE,*
- 6) de la création d'un fonds de mutualisation au niveau de l'UD.*

VII) Rôle de l'Union Départementale et des Unions Locales.

La volonté de la CGT des Hautes-Alpes est d'incarner un syndicalisme porteur à la fois :

- de réponses immédiates et/ou diversifiées aux besoins des salarié(e)s, retraité(e)s, privé(e)s d'emploi tels qu'ils(elles) sont
- de perspectives de progrès social en proposant d'autres alternatives économiques et sociales à partir de la création des richesses par les salarié(e)s et de leur plus juste répartition.

Le syndicalisme de proximité : sections syndicales, syndicats, Unions locales est synonyme d'ouverture vers les autres et non de repli sur soi car c'est là que se construisent les convergences. Or l'idée qui continue de dominer est que lorsqu'on est un syndicat bien (ou assez bien) structuré on n'a pas forcément besoin du lieu de convergences que constitue l'inter pro (UL et UD notamment).

N'a ton pas à progresser sur 2 idées :

- l'enrichissement des un(e)s et des autres résulte de la mise en commun dans la recherche des solidarités d'intérêts pour être plus fort(e)s tous(tes) ensemble.
- la nécessité de l'entraide, de la solidarité, de la coopération entre les diverses structures de la CGT (professionnelles ou interprofessionnelles) ?

Le 27^{ème} congrès décide :

- 1) de se donner les moyens pour que les structures interprofessionnelles que sont les 4 UL de notre département (Briançon, Veynes, Embrun, Gap), mais aussi l'UD soient de véritables lieux d'échange, de débats, d'entraide, de construction de convergences au service du monde du travail,*
- 2) de faire vivre les 4 Unions Locales du département et de travailler à la construction d'une Union Locale à Laragne.*

B/ La CGT un syndicat de luttes et de propositions

VIII) Conquérir un nouveau statut du travail salarié

- Attacher les droits (études, formation, compétences, qualification, contrats de travail, carrière, salaires, retraites, etc...) à la personne du salarié plutôt qu'à la nature de l'employeur,
- favoriser une continuité et une progressivité de carrière et de droits, même en cas de changement d'employeur ou de profession
- asseoir les financements sur des contributions mutualisées des entreprises

Pour assurer la progressivité et la transférabilité de droits attachés à la personne du salarié, l'ensemble devrait être rattaché à un haut niveau de garanties collectives et statuts, eux mêmes à améliorer.

Le 27^{ème} congrès décide :

- 1) d'organiser des débats dans toutes nos structures avec les syndiqué(e)s puis avec les salarié(e)s pour faire connaître et porter cette proposition de la CGT qui reste à débattre et à expérimenter,*
- 2) de valoriser et d'améliorer les expérimentations de mutualisation en cours :*
 - création de CHSCT de site*
 - expérimentation des groupements d'employeurs*
 - accord paritaire départemental sur le logement saisonnier*
- 3) d'agir pour obtenir dans notre département la création d'un CIE (comité inter entreprises) sur un site donné (1 station de ski ?)*

IX) Emploi et pouvoir d'achat.

La CGT se bat contre la précarité, le chômage et pour le plein emploi solidaire.

La norme minimum doit être le CDI à temps plein.

La CGT propose le SMIC à 1500 Euros.

Des négociations annuelles obligatoires doivent avoir lieu dans toutes les entreprises.

Le 27^{ème} congrès décide:

- 1) que, dans les entreprises du secteur privé où la CGT est organisée, les UL et l'UD coordonnent des luttes pour obtenir des négociations annuelles obligatoires, avec pour priorité le SMIC à 1500 euros par mois, en s'opposant à la substitution de l'augmentation du salaire par des primes et indemnités qui ne contribuent pas aux financements sociaux,*
- 2) les UL et l'UD s'appuieront sur les syndicats organisés pour construire avec les salarié(e)s précaires et inorganisé(e)s de leur secteur des cahiers revendicatifs pour s'opposer aux inégalités dues à la précarité, à la sous-traitance, à l'intérim,.....et gagner le même statut pour tous(tes) les salarié(e)s au sein des entreprises du secteur public comme du secteur privé.*

X) Saisonnalité : les saisonniers des salarié(e)s à part entière et pas entièrement à part

Ils(elles) sont 10 à 12 000 dans notre département, acteurs(trices) incontournables pour l'activité économique (tourisme, agriculture, mais aussi le BTP, le commerce, les collectivités territoriales, les transports,...)

L'activité volontariste de la CGT déployée vers les saisonniers a permis de créer des bases syndicales. La syndicalisation dans les remontées mécaniques a connu un fort développement en 2004 par le passage des syndiqués CFDT à la CGT. Mais cet apport ne résout pas notre problème d'implantation chez le plus grand nombre, salarié(e)s de l'hôtellerie, cafés restaurants, commerces ,etc.....

En janvier 2006, les saisonniers et pluri-actifs se sont vus amputer des droits avec la signature de la nouvelle convention UNEDIC, alors même qu'ils étaient déjà inférieurs à ceux des autres salarié(e)s.

Le 27^{ème} congrès décide :

- 1) *de mettre en place des cibles de syndicalisation avec des objectifs territorialisés et portés par toute la CGT des Hautes-Alpes. Le rôle des Unions Locales des Hautes-Alpes est déterminant pour l'organisation au plus près des saisonniers,*
- 2) *d'inter professionnaliser leurs actions ou luttes, notamment l'action au Pont de Savines de fin novembre début décembre 2007, pour exiger sans délai les négociations pour une remise à plat du régime assurance chômage.*

XI) Protection sociale.

La CGT se prononce pour le droit à la retraite, le droit à la santé, le droit à l'indemnisation au chômage. Pour la CGT, le financement de la protection sociale doit tenir compte de la valeur ajoutée des entreprises.

Le 27^{ème} congrès décide:

- 1) *d'organiser des journées d'étude dans les syndicats, les UL et l'UD sur le thème de la protection sociale pour sensibiliser les syndiqué(e)s sur la protection sociale,*
- 2) *de se donner les moyens collectivement d'agir en direction des élu(e)s qui ont en charge le vote des lois.*

XII) Service public de proximité,défense des droits fondamentaux :

Aujourd'hui, au nom de directives européennes, le principe de la « concurrence libre et non faussée » s'oppose aux principes qui fondent les services publics.

Tous les Services Publics sont concernés par les ouvertures à la concurrence ou des ouvertures de capital.

Les usager(e)s et surtout les plus démunis(e)s sont les premier(ère)s touché(e)s par cette libéralisation et déréglementation des Services Publics :

- Fermeture des sites d'accueils physiques de proximité
- Fermeture de sites d'exploitation
- Diminution de l'emploi public et fragilisation du statut des salarié(e)s du public et du privé
- Des inégalités accrues, un accès rendu plus difficile à des services essentiels

Le 27^{ème} congrès décide :

- 1) *De lutter contre les privatisations des Service Publics et de s'opposer aux ouvertures à la concurrence.(remise en cause de la solidarité nationale, de la péréquation tarifaire, de l'égalité de traitement etc.),*
- 2) *De lutter pour des Services Publics de proximité et de qualité sur notre département. Ils doivent être dotés de personnels qualifiés, en nombre suffisant, avec des équipements adéquats à leur mission, financés par les entreprises de service public,*
- 3) *D'intervenir dans la commission départementale des Services Publics pour que celle-ci soit un véritable lieu de négociation,*
- 4) *D'exiger un véritable aménagement du territoire adapté aux besoins des populations.*

XIII) Droit au logement.

Le logement fait partie des droits fondamentaux de tout(e)s les citoyen(ne)s, au même titre que l'emploi, la santé et l'éducation.

Pour la CGT la modernité d'une véritable politique du logement passe par la construction d'un service public de l'habitat qui remette chaque acteur à sa place, et dont le livret A reste le socle de financement dans le cadre d'un pôle financier public.

Ce service public doit contribuer et veiller particulièrement à organiser :

- Une production de logements suffisante et bien répartie dans les territoires pour satisfaire les besoins,
- un système de mutualisation public/privé de sécurisation des risques, pour les bailleurs et ceux de la vie (maladie, chômage ...) pour les locataires, qui garantisse le maintien dans les lieux.

Depuis le 15 novembre 2006, INDECOSA-CGT a une représentante des locataires au sein du conseil d'administration de l'OPAC 05, qui représente 5433 logements, une partie du logement social dans les Hautes-Alpes

Le 27^{ème} congrès décide:

1) de constituer un groupe de travail sur le logement pour évaluer l'ampleur de la tâche, procéder à un bilan et à des chiffrages, suivre l'accord départemental sur le logement saisonnier, les assises départementales, organiser des actions collectives y compris contre les expulsions.

XIV) Fiscalité, décentralisation, désengagement de l'Etat.

Le système fiscal actuel n'est pas satisfaisant.: les impôts directs sont de moins en moins progressifs (diminution du nombre des tranches et des taux d'impositions, instauration du bouclier fiscal..) alors que, dans le même temps, les impôts indirects (TVA, TIPP..), qui ne tiennent compte ni de la faculté contributive, ni de la composition des foyers fiscaux, limitent le pouvoir d'achat des salarié(e)s, retraité(e)s et privé(e)s d'emplois.

L'Etat a transféré aux collectivités territoriales de nombreuses compétences au motif de la décentralisation. Cependant, les dotations de l'Etat ne sont pas à la hauteur des transferts de compétences (allocation personnalisée d'autonomie, RMI, transports ferroviaires régionaux, routes, collèges et lycées,..). En parallèle, les grandes entreprises du secteur public (EDF-GDF, France Télécom, la Poste, SNCF,.....) se désengagent de leurs missions de service public Dans ce contexte la pression fiscale locale, profondément injuste car ne tenant pas compte des revenus, ne peut qu'augmenter.

Le 27^{ème} congrès décide :

1) d'œuvrer pour une réforme de la fiscalité locale :

- élaboration de nouveaux critères de péréquation et de dotation,
- révision de la valeur locative foncière servant de base au calcul des taxes foncières et d'habitations,
- changer la taxe professionnelle en un impôt pour « l'emploi et le développement solidaire des territoires »,

2) d'interpeller et de sensibiliser la population et les élus locaux sur la mise en œuvre de cette fiscalité plus juste.

XV) Situation internationale, Europe.

La CGT priorise les coopérations plutôt que la mise en concurrence dans le monde et revendique la satisfaction des besoins des êtres humains.

La CGT a participé pleinement à la création de la CSI (Confédération Syndicale Internationale), début novembre 2006, donnant ainsi un immense espoir aux salarié(e)s et aux syndicalistes de tous les pays.

La CGT participe aux travaux de la CES (Confédération Européenne des Syndicats)

Le 27ème congrès décide :

- 1) de développer une collaboration transfrontalière avec nos camarades Italien(ne)s.*
- 2) de rendre compte régulièrement dans « Alpes Travail » des actions menées par la CSI et la CES.*
- 3) d'organiser des journées d'étude ou de débats dans nos structures sur les questions internationales et européennes d'actualité.*

XVI) Agir pour un réel développement économique durable dans les Hautes-Alpes.

La CGT veut mettre l'Homme au centre du processus de création de richesses.

1/3 de la population est concentré sur la seule ville de Gap; 46% des communes (177 au total) comptent moins de 200 habitants.

La route reste le principal vecteur de communication.

Le principal secteur d'activité est le tourisme caractérisé par un déséquilibre de la fréquentation au bénéfice du nord du département, des risques économiques liés aux variations climatiques, des atteintes à l'environnement (enneigement artificiel) et une forte précarité des emplois induits.

Les salaires sont de 25% à 30% inférieurs à la moyenne nationale, 93,5 % des salarié(e)s dans des entreprises de moins de 20 salarié(e)s, 1,6 % des salarié(e)s dans une entreprise de plus de 500 salarié(e)s, 9000 chômeurs(euses) soit 18,5 % de la population active

Le 27ème congrès décide:

1) de faire vivre les propositions de l'UD contenues dans les repères revendicatifs de l'Union Départementale CGT des Hautes-Alpes pour un développement du territoire Haut Alpin basé sur :

- une gestion publique des ressources et des besoins (eau et énergie notamment) avec des personnels à statuts, formés et qualifiés*
- la diversification des activités par le développement y compris industriel autour de la filière bois notamment,*
- le développement des énergies non productrices de CO2 et renouvelables dans le cadre du service public (solaire, éolienne, hydraulique, ...), y compris sous l'aspect de la recherche,*
- un tourisme durable, équilibré, intégré, créateur d'emplois stables, dans le respect des habitant(e)s et de l'environnement, prise de parti pour un tourisme familial de qualité et de proximité, favorisant la pluriactivité,*
- la Relance de l'agriculture biologique et bio - dynamique, préservation des terres agricoles, développement de cultures qui consomment peu d'eau, retour à l'irrigation plutôt qu'à l'aspersion,*
- le développement du transport ferroviaire et l'amélioration des transports routiers en commun,*
- le développement du micro crédit et négociations avec le Comité des Banques des Hautes-Alpes pour qu'elles participent au développement des entreprises du département par le biais de prêts à taux non usuriers,*
- la mise en place de mesures concrètes visant à réduire l'emploi précaire, à rattraper les salaires et pensions en privilégiant les emplois en CDI.*

